

5 - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations

M. LOYAT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Un partenariat de longue date existe entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce partenariat s'est formalisé au travers de plusieurs conventions successives dont la plus récente remonte à 2013.

Dans la continuité de cette pratique, et avec la volonté commune de se doter d'objectifs de partenariat à la fois structurés et enrichis pour les années à venir, il est proposé de signer avec ce partenaire historique de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Besançon une nouvelle convention pour la période 2016-2019.

I - Un cadre de partenariat renouvelé et enrichi

Au travers de ce projet de convention, la Caisse des Dépôts et Consignations s'engage, pour la période 2016-2019, à apporter son concours à la Ville de Besançon et à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en leur faisant bénéficier de son expertise et son savoir-faire technique, ainsi que de moyens financiers, dans le cadre des projets de développement menés sur leur territoire.

La Caisse des Dépôts pourra ainsi intervenir :

- en crédits d'ingénierie pour le cofinancement d'études ou d'actions liées au projet de développement de Besançon et du Grand Besançon, et dont la liste est précisée en annexes 1 à 5 du projet de convention,
- en prêts sur Fonds d'Epargne, pour le financement du logement social, de la politique de la Ville et des projets structurants du territoire dans le cadre des enveloppes des Prêts au Secteur Public Local, des Prêts Croissance Verte ou des Prêts à Taux Zéro pour la rénovation des bâtiments publics,
- en fonds propres, au titre de son action d'investisseur d'intérêt général sur des projets ayant pour objet de concourir à l'élaboration du projet communautaire.

Cet engagement permettra en retour à la Caisse des Dépôts d'approfondir sa connaissance du territoire, ses potentialités, ses perspectives de développement, et d'anticiper les mutations et projets qu'elle pourra accompagner conformément aux axes prioritaires de son plan stratégique.

II - Les projets prioritaires

Le partenariat proposé s'articule au travers de 4 priorités :

- la transition territoriale ;
- la transition économique et numérique ;
- la transition énergétique et écologique ;
- la transition démographique.

Enfin, ce partenariat prend également la forme de mécénat, la Caisse des Dépôts apportant son soutien financier à différentes manifestations, au premier titre desquelles le Festival International de Musique. Les projets de la Citadelle, reprise en régie par la Ville depuis 2015, bénéficient également d'un soutien spécifique dans la mesure où ils entrent dans le cadre des axes de mécénat de la Caisse des Dépôts.

III - La mise en place d'instances de pilotage et de suivi de ce partenariat

Afin de faire vivre ce partenariat, plusieurs instances (dont la composition est détaillée dans la convention) sont mises en place, à savoir :

- un Comité de pilotage ;
- un Comité opérationnel ;
- un Comité de suivi des projets engagés.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le projet de convention de partenariat entre la Ville de Besançon, la CAGB et la CDC,

- autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer cette convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de celle-ci.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2016.